



## Des espèces menaçantes pour la santé publique et la biodiversité

Les adeptes de promenades en famille le long des cours d'eau ou les marcheurs invétérés ont plus d'une fois croisé sur leur chemin des ragondins ou des rats musqués. Certains peuvent même se prendre d'affection pour ces rongeurs qu'ils trouvent mignons surtout s'ils sont accompagnés de leurs petits. Mais, ce qu'ils ne savent pas, c'est que le ragondin et le rat musqués sont inscrits sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne selon le règlement européen n°1143/2014 et que leur lutte est obligatoire par ce règlement et, en droit français, par l'article L.251-3-1 du Code rural et de la pêche maritime. Ragondins et rats musqués occasionnent des dégâts aux berges, aux ouvrages d'art et aux routes, ils participent aussi à l'envasement du lit des canaux/rivières, consomment des végétaux aquatiques et détruisent des lieux de nidification de certains oiseaux d'eau...

**Porteurs de maladies transmissibles à l'homme.** Ces rongeurs aquatiques envahissants (RAE) peuvent aussi être porteurs de plusieurs maladies (la douve du foie, la toxoplasmose) et plus particulièrement la leptospirose qui peut s'attraper en étant en contact d'une zone souillée par leur urine, telle un rivage de rivière/plan d'eau, lors d'un pique-nique, de jeux..., en pratiquant des loisirs en eau douce (kayak, baignade, pêche,...). Elle peut, si elle n'est pas détectée à temps, entraîner de lourdes séquelles physiques voire être mortelle.

Souvent, elle est prise pour une simple grippe car les symptômes sont très ressemblants : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires, troubles digestifs...

Malheureusement cette confusion avec la grippe peut retarder l'identification de la leptospirose et engendrer de sérieuses complications médicales à défaut d'un traitement adapté.

La période d'incubation est de 2 à 20 jours, et bien souvent les personnes atteintes ne pensent pas qu'une promenade au bord de l'eau, une activité nautique ou un repas près d'un point d'eau peut être à l'origine de leur maladie. En cas de doute et de symptômes, il faut consulter son médecin traitant et lui indiquer toute activité extérieure récente (de loisirs ou professionnelle).

En 2021, des cas ont été détectés un peu partout en France. Les derniers en Occitanie, début septembre, où près d'une dizaine de personnes ayant pratiqué des activités de canyoning en Ariège l'ont contractée. Selon les derniers chiffres publiés par l'Institut Pasteur, en 2018, en Pays de la Loire, il y a eu 49 cas d'hospitalisation dus à la leptospirose, dont 8 cas en Loire-Atlantique, 11 en Sarthe, 17 en Maine et Loire, 8 en Mayenne, 5 en Vendée.

### La mission de Polleniz

L'association Polleniz a mis en place un plan d'action régional basé sur la prévention, la surveillance et la lutte contre des dangers sanitaires et des espèces exotiques envahissantes qui « *constituent une menace pour la biodiversité, les services écosystémiques associés, la santé humaine ou l'économie, et eux seuls devraient par conséquent faire l'objet de restrictions prévues par le présent règlement (règlement européen)* ». Elle apporte son appui aux collectivités dans l'application de l'article L251-3-1 du Code rural et de la pêche maritime : « *afin de limiter les populations de ragondins et de rats musqués, tous les moyens de lutte doivent être mis en œuvre* ».

Elle organise, grâce à son réseau de piégeurs bénévoles et salariés, la lutte contre les ragondins et rats musqués qui fréquentent les zones humides de la région Pays de la Loire. « *Heureusement* que des ragondins ont été capturés en 2020 en Pays de la Loire car si l'on tient compte du taux de reproduction annuelle, cela aurait représenté un nombre important de ces rongeurs puisqu'un couple peut engendrer jusqu'à 90 descendants en 2 ans » précise Damien Padiolleau, référent rongeurs aquatiques envahissants Polleniz. « *Le ragondin et le rat musqué ne possèdent pas de prédateur naturel en France. L'un des prédateurs connus est le caïman... mais nous ne le trouvons pas en Pays de la Loire !* » souligne le référent RAE. Les seuls moyens de les réguler restent le piégeage et le tir, ce que tend à déployer Polleniz afin de réduire les impacts sur la santé publique (transmissions de maladies à l'Homme et aux animaux d'élevage), sur l'environnement comme les dégâts aux berges, aux ouvrages d'art ou aux routes ainsi que sur les cultures agricoles (le ragondin consomme 1/3 de son poids par jour en végétaux soit près de 2 kg/jour pour un adulte).

« *Même si la mobilisation des bénévoles est importante et que ces derniers sont motivés, grâce au suivi régulier que l'on fait à base de cartographies et d'analyses des carnets de piégeurs, on constate qu'il y a encore des zones dans lesquelles les rongeurs ne sont pas régulés, ce qui participe à recoloniser les secteurs périphériques* » constate Damien Padiolleau. C'est pourquoi, Polleniz a développé le principe de lutte intensive permettant une forte mobilisation des acteurs locaux : « *si par exemple des piégeurs ont besoin de matériel durant une période assez réduite de 3 semaines à un mois, Polleniz peut leur mettre à disposition des pièges-cages durant cette période. Ils feront ainsi une lutte à l'échelle de leur territoire grâce à ce matériel. Cela permet de mobiliser des personnes sur une courte période qui n'ont pas forcément le temps – ou l'envie – de s'investir toute l'année* » conclut-il.

\*Rongeurs aquatiques envahissants

#### Presse TV/radio

Si vous souhaitez réaliser un reportage sur la thématique des Rongeurs Aquatiques Envahissants et de la régulation faite par Polleniz au sein des Pays de la Loire, il est tout à fait possible de mettre en place un tournage prochainement.

Il est possible de suivre l'un de nos animateurs RAE au sein d'un département (44, 53, 72 ou 85) sur le terrain afin de voir comment se déroule un chantier RAE. Il est aussi possible (selon certaines périodes) d'assister à des formations de nouveaux piégeurs bénévoles ou des réunions d'informations.

Nous pouvons rechercher un piégeur bénévole qui accepterait d'être filmé et de répondre à vos questions afin de partager son expérience et l'utilité de réguler le ragondin/rat musqué au sein du réseau Polleniz.

Notre référent régional RAE, Damien Padiolleau, est notre expert sur cette thématique au sein des Pays de la Loire. Il pourra dresser un bilan régional sur la présence des RAE et revenir sur la législation mise en place en la matière.

Enfin, le Président ou le Directeur Général de Polleniz pourront faire le point sur les missions de Polleniz en matière de régulation des RAE et revenir sur les problèmes d'interprétation des textes de lois par certaines préfectures sur le sujet.